

## ÉDITO

Certains de nos concitoyens demandent avec insistance à leur conseil municipal de délibérer afin de s'opposer au déploiement du compteur Linky. Je veux redire quelques évidences juridiques qui précèdent nécessairement tout débat éventuel sur le bien fondé du compteur communicant. Il y a un cadre législatif qui pousse les gestionnaires de réseaux, Enedis en tête, à déployer de nouveaux compteurs. La directive de 2009 sur le marché intérieur de l'électricité fixe l'objectif d'équiper 80% de logements d'ici 2020. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte réaffirme notamment en son article 28 l'obligation de compter la consommation en temps réel.

Trois arguments ne doivent pas être oubliés : d'une part la commune a transféré la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité au Siéml ; d'autre part le traité de concession prévoit expressément que l'entretien, le suivi et le remplacement du compteur incombe au concessionnaire. Surtout, le contrat signé avec le consommateur stipule lui aussi que l'usager n'a aucun droit sur le compteur et doit laisser le gestionnaire de réseau y accéder. Évidemment, Enedis ne peut procéder au remplacement qu'en respectant le droit de propriété lorsque le compteur n'est pas situé sur l'espace public ou dans un endroit accessible. Mais un client l'empêchant de changer le compteur s'expose à l'engagement de sa responsabilité en cas de dommage. Au-delà de l'argutie juridique, le Siéml se tient prêt, à la demande des communes, à organiser d'éventuelles permanences de terrain afin de rassurer nos concitoyens sur les nombreux avantages du compteur Linky.

**Jean-Luc Davy**  
président du Siéml

## APPEL À PROJETS CHALEUR RENOUVELABLE #1 C'EST LE MOMENT POUR LES COLLECTIVITÉS !

Géothermie, solaire thermique, bois-énergie... 190 personnes ont répondu présent le vendredi 9 novembre pour échanger sur la place de la chaleur renouvelable dans la transition énergétique et sur ces filières d'avenir. Il a été question de leurs atouts mais aussi des freins à lever pour que les collectivités engagées dans une démarche d'économie d'énergie puissent s'approprier ces différentes technologies de production de chaleur, quelque soit le dimensionnement de leur projet. Le Siéml lance lors de cette journée un premier appel à projets, avec le soutien de l'ADEME et de ses partenaires, pour accompagner techniquement et financièrement les communes et EPCI souhaitant chauffer leurs bâtiments publics grâce à la chaleur renouvelable.

### Un accompagnement technique

Le Siéml propose un accompagnement privilégié de chaque projet avec un interlocuteur dédié, Clément Cheptou, animateur « chaleur renouvelable ». Il travaillera bien sûr en étroite relation avec les conseillers en énergie partagés sur le territoire et les partenaires locaux (Atlanbois, Atlansun et Mission Bocage) pour conseiller les collectivités, suivre les projets et garantir le respect des exigences de performances des installations.

### Aide à la décision et accompagnement financier

Outre cet accompagnement technique lors d'une rénovation, d'une construction ou d'un simple changement de chaudière, les collectivités intéressées pourront être soutenues dans leur prise de décision par la réalisation d'audits énergétiques et d'études de faisabilité portés et financés en grande partie par le Siéml. Enfin, le syndicat et l'ADEME pourront apporter leur soutien avec de l'aide à l'investissement. Plusieurs collectivités sont déjà manifestées soit pour échanger sur un premier niveau d'informations soit pour obtenir de l'aide dans l'élaboration de projet. Les communes et EPCI intéressées ont jusqu'au **21 décembre** pour se faire connaître auprès de Clément Cheptou (coordonnées ci-contre) ou en ligne sur [www.sieml.fr/appel-projets](http://www.sieml.fr/appel-projets).

### QUELQUES CHIFFRES

**50** % de la consommation d'énergie en France sert à la produire de chaleur

**20** % seulement de cette production de chaleur est issue de la chaleur renouvelable

### VIDÉO



180 secondes pour comprendre la chaleur renouvelable !

### MAGAZINE



Articles et témoignages sur des projets de chaleur renouvelable dans le magazine Transitions.

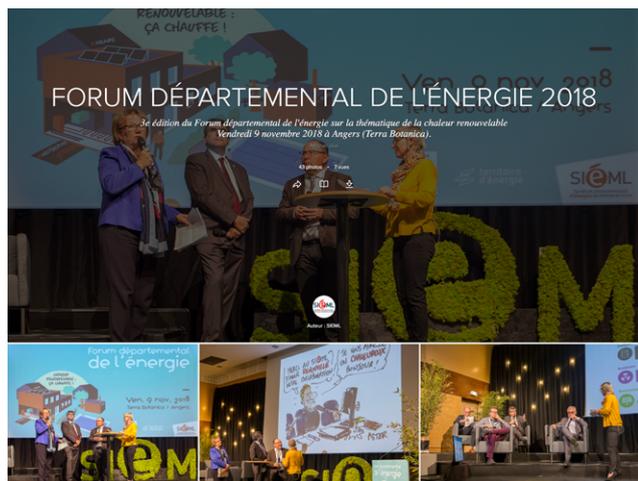
► [www.sieml.fr/publications](http://www.sieml.fr/publications)

### CONTACT

**Clément Cheptou, Siéml**  
02 61 68 00 77 / 07 50 12 42 69  
[c.cheptou@sieml.fr](mailto:c.cheptou@sieml.fr)

**FORUM DÉPARTEMENTAL DE L'ÉNERGIE**  
EN QUELQUES MOTS ET IMAGES

Retour en images et en dessins sur la troisième édition du forum départemental de l'énergie qui a débuté avec cette première question aux participants « Pour vous et en un mot, qu'est ce que la chaleur renouvelable ? » et des réponses plurielles !



Photos en ligne sur le site Flickr > <https://bit.ly/2K8PDGR>

**LASSE : BIENTÔT UN NOUVEAU RÉSEAU DE GAZ**  
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Le comité syndical a émis un avis favorable pour lancer une procédure de délégation du service public pour la distribution de gaz naturel sur le périmètre de l'ancienne commune de Lasse aujourd'hui intégrée à la commune nouvelle de Noyant-Villages. Ce projet s'inscrit dans le cadre du développement de l'écoparc de Lasse. Il devrait accueillir à terme un écosystème basé sur la récupération de chaleur fatale d'une unité de valorisation énergétique pour le chauffage de serres, elle-même couplée à un dispositif gazier complémentaire. Le Siéml et ses partenaires misent sur l'installation de nombreuses entreprises maraîchères mais aussi d'une station publique d'avitaillement GNV/bioGNV pour garantir le potentiel de consommation. La DSP prendra la forme d'un contrat de concession qui comprendra la réalisation et le financement de l'infrastructure gazière puis l'exploitation du service public de distribution de gaz naturel. La mise en service devrait intervenir en juin 2020. > Avis d'appel à la concurrence sur [www.sieml.fr/marches-publics](http://www.sieml.fr/marches-publics)

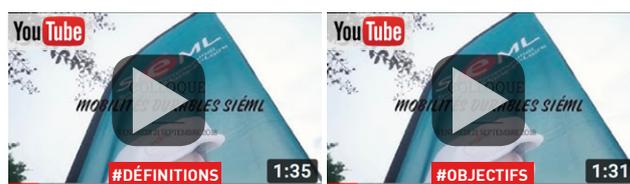
<b>20-22 NOV.</b>	Salon des maires > Paris
<b>VEN. 30 NOV.</b>	Rencontre-débat AMF > Écouflant
<b>MAR. 4 DÉC.</b>	Réunion du Bureau > Siéml
<b>MAR. 11 DÉC.</b>	Inauguration borne vélo > Les Rosiers-sur-Loire et Gennes
<b>MAR. 11 DÉC.</b>	Réunion territoriale > Agglomération du Choletais
<b>JEU. 13 DÉC.</b>	Inauguration du 100 000 <sup>e</sup> point lumineux > Saint-Georges-des-Gardes

**RENCONTRE INNOVATION TERRITORIALE AMF49**  
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE

L'association des maires de Maine-et-Loire organise le vendredi 30 novembre au Vallon des arts à Écouflant, une rencontre-débat sur le thème de l'innovation territoriale. Deux tables-rondes réuniront les principaux acteurs de la transition énergétique (dont Jean-Louis Roux, vice-président du Siéml) et de la transition numérique. Elles seront l'occasion de broser un tableau des évolutions techniques en cours, avec leurs conséquences en termes environnementaux mais aussi en termes d'usages pour les collectivités et les habitants. > Programme sur [www.maires49.asso.fr](http://www.maires49.asso.fr)

**VOUS AVEZ DIT MOBILITÉ DURABLE ?**  
6 VIDÉOS POUR MIEUX COMPRENDRE LES ENJEUX

Le Siéml vous propose un petit tour d'horizon de l'écomobilité au travers d'interviews réalisées lors du colloque régional organisé le 21 septembre sur ce thème. Deux questions pour débiter : comment définir les mobilités durables ? Quels sont les objectifs à relever pour qu'elles deviennent une réalité dans notre quotidien ? À retrouver sur la chaîne YouTube du Siéml et à suivre sur la Lettre S de décembre !



**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017**  
ET ANNEXES

Mieux vaut tard que jamais ! Le rapport d'activité 2017 vient de paraître avec en annexe la liste des travaux par collectivités. Il sera envoyé prochainement à nos adhérents et partenaires avec le magazine Transition#02.